

Accompagner les élèves dans l'exercice des responsabilités dans l'établissement: les éco-délégués dans une démarche systémique

AVANT L'ATELIER :

QUELS BESOINS DE FORMATION POUR PROPOSER A LA DAFPEN !

Plan d'intervention

- 1- Situer cette intervention
- 2- Retour sur des termes de l'énoncé

Qu'est-ce que les éco-délégués ?
Qu'est-ce que « une démarche systémique » ?
L'exercice des responsabilités et l'éducation à la citoyenneté
- 3- Les éventuels problèmes
- 4- La démarche de projet
- 5- Une structure pour construire une séance

On se réunit aujourd'hui pour traiter de la question de l'accompagnement des éco-délégués mais je souhaite en préambule situer cette intervention

1- Situer cette intervention

- Qui suis-je ? CPE, en poste en collège, référent de bassin Comminges et inscrit dans des formations de formateur
- Les animateurs sont les CPE référents de bassin, les CPE du groupe académique et les CPE inscrits dans des formations de formateur.
- Tous les intervenants ont été réunis à deux reprises par l'Inspection Vie Scolaire (sauf les référents qui ont été réunis une fois).
- Commande institutionnelle
 - o La circulaire du 27 août 2019, intitulée « Transition écologique. Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable – EDD 2030 » adressée aux Recteurs dit qu'ils sont invités à « mobiliser l'ensemble des personnels d'inspection et de direction concernés ».
- Derrière cette intervention, il y a des attendus, notamment la mise en place et l'accompagnement de la conférence des éco-délégués dans les collèges et lycées.
- Ainsi il y aura une seconde journée de formation territoriale dédiée au même thème avec très certainement un tour de table attendu sur ce qui a été fait ou pas.
- Enfin il faut préciser que la consigne de l'Inspection est de travailler à la mise en place d'une séquence d'enseignement. C'est la raison pour laquelle ma présentation s'articule autour de l'éducation à la citoyenneté, la démarche de projet et la mise en place d'une séquence d'enseignement.

2- Retour sur des termes de l'énoncé

« Accompagner les élèves dans l'exercice des responsabilités dans l'établissement : les éco-délégués dans une démarche systémique »

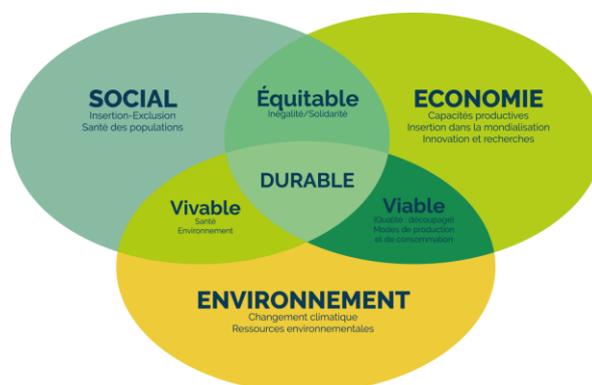
L'intitulé de l'atelier est riche, touffu et mérite analyse. Je reviendrais sur trois de ces composantes.

Qu'est-ce que les éco-délégués ?

- Quels textes ? Que disent-ils ?
 - o circulaire du 27 août 2019, intitulée « Transition écologique. Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable – EDD 2030 »
 - laquelle dit qu'il doit y avoir a minima un binôme paritaire d'élèves élus au titre des éco-délégués parmi les élèves du CVC ou CVL
 - laquelle incite à organiser l'élection dans chaque classe d'un éco-délégué
 - o courrier du 19 novembre 2019 du Ministre « Rappel des modalités des élections des éco-délégués, présence des éco-délégués au sein des CA des établissements du second degré, absence des élus collégiens et lycéens »
 - Rappelle les modalités d'élection des éco-délégués
 - Estime pertinent que « qu'un petit nombre d'éco-délégués soit invité aux CA et puissent intervenir sur les questions liées au développement durable. »
- Expériences dans qqes établissements avant la décision ministérielle
 - o D'ailleurs, le titre du paragraphe de la circulaire est « généralisation des éco-délégués »

Qu'entend-on par « démarche systémique » ?

- Il s'agit d'une démarche systémique car aucun item ne peut être isolé d'un autre. On parle d'un système et non d'un élément du système.
- Quand on parle de démarche systémique, on pense que « Le tout fait plus que la somme des parties » (Pascal), que l'ensemble n'est pas seulement la somme de ses éléments, qu'il y a des interactions entre les éléments.
- La démarche systémique a pour objectif d'appréhender un objet d'étude dans sa complexité
- C'est aussi une manière structurée d'appréhender un objet d'étude autour de trois axes, à savoir l'axe fonctionnel (à quoi sert le système dans son environnement ? Qu'est-ce qu'il fait ?), l'axe historique (ce que devient le système) et l'axe structural (ses composantes et son agencement), ce qu'on appelle la triangulation de la démarche systémique.
- Dans le cas des éco-délégués, on peut penser que derrière cette notion on va *a minima* trouver à la fois des questions environnementales, des questions autour de l'éducation à la citoyenneté et enfin des questions autour par exemple de la contribution au climat scolaire.
- Une manière d'appréhender les choses qu'on retrouve dans les 3 piliers du développement durable



- On retrouve ce caractère systémique dans la définition du développement durable

« Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987)

- C'est sur ces trois piliers et une démarche systémique que l'ONU a défini 17 Objectifs du Développement Durable.



L'exercice des responsabilités et l'éducation à la citoyenneté

- On peut distinguer deux types de responsabilité, à savoir la responsabilité liée à un mandat (c'est le cas par exemple des éco-délégués qui représentent leurs camarades) et la responsabilité individuelle (qu'est-ce que moi, citoyen, je peux faire ?).
- La notion de responsabilité renvoie à sa place dans la société et à ce titre au champ de la citoyenneté
- Et c'est à travers cette focale que je traiterai dans un premier temps la question de l'accompagnement des élèves dans l'exercice des responsabilités dans l'établissement.
- Je ferai ensuite un zoom sur la démarche de projet
- Enfin, j'aborderai la question des incontournables d'une séance.

L'éducation à la citoyenneté - quelle approche ?

En France, il y a trois composantes de l'éducation à la citoyenneté (Nathalie Mons, vidéo sur le site CANOPE <https://www.reseau-canope.fr/lengagement-citoyen-chez-les-jeunes/leducation-a-la-citoyennete.html>)

- Une approche disciplinaire, « classique »
 - o C'est à travers les cours (EMC par exemple). On est là dans un registre traditionnel de classe où l'enseignant apprend à des élèves des concepts, des procédures, des instances
- Une approche par la participation à la gouvernance de l'établissement scolaire
 - o On est dans la pratique citoyenne à travers les instances
- Une approche via les projets citoyens
 - o Par exemple, des projets autour de la solidarité ou du développement durable qui rende l'élève actif

- En France on investit principalement dans une dimension classique de l'éducation civique. Les élèves participent aux instances mais, comparativement parlant, il y a peu de participation active dans les instances de gouvernance des établissements et il y a très peu de projets citoyens.
- Par contre, il y a beaucoup d'heures de cours consacrées à l'éducation à la citoyenneté
- D'autre part si on compare avec d'autres pays européens, le schéma français est à l'opposé de ce qui s'y passe
 - o Il y a beaucoup d'éducation civique en début de scolarité, un peu moins au lycée
 - o Dans d'autres pays européens, la part de l'éducation civique augmente au fur et à mesure qu'on se rapproche de l'âge de la participation électorale.
 - Il y a l'idée qu'il faut alors donner plus d'armes au jeune pour qu'il soit en mesure d'exercer ses droits de citoyens
- Le caractère traditionnel de l'éducation civique en France se traduit par un enseignement plus théorique et ça a plusieurs incidences :
 - o En guise d'éducation civique, les élèves français ont une bonne connaissance des institutions
 - Et souvent d'institutions idéalisées, c'est-à-dire dans leur fonctionnement théorique ou légale (mais assez éloigné de leur fonctionnement réel)
 - Ça se traduit par des connaissances politiques, juridiques et institutionnelles fortes
- Or, s'il est important d'avoir des connaissances théoriques, il est important également d'avoir un engagement citoyen pratique.
 - o Les travaux sur les dispositifs de la citoyenneté montrent de manière consensuelle que des attitudes et des engagements civiques et politiques positifs nécessitent des engagements citoyens dans le cadre de l'Ecole (croyance dans les institutions, engagements...
- On retrouve ici la partition entre le pédagogique et l'éducatif

Parenthèse : François Audigier (l'article est de 2005) estime qu'il y a un hiatus entre l'approche enseignante de la citoyenneté et l'approche éducative (les termes sont de moi)

- o Il avance que l'enseignement de la citoyenneté (même si on trouve des exceptions) ne dépasse pas le cadre de la classe et qu'il est éloigné des initiatives qui existent dans l'établissement. Les actions sont alors laissées à la libre conscience de tout un chacun.
- o Il avance que les acteurs de la vie scolaire s'emploient à mettre en œuvre des actions citoyennes sans travailler en amont les notions théoriques, historiques... On présuppose que les élèves ont déjà, si ce n'est des connaissances, au moins une sensibilité et des prédispositions.
- o Si l'article date de 2005, les différentes études du CNESCO (2015, 2016, 2018) confirment ce point de vue
 - Dans un dossier sur les lycées et la citoyenneté, le CNESCO montre, statistiquement parlant, que les lycéens français ont de bonnes connaissances théoriques mais qu'ils ne s'impliquent pas pour autant dans des structures collectives (associations, partis politiques, syndicats...)

- A modérer éventuellement car l'étude porte sur une période qui précède l'engagement en faveur du climat (2018-2019)
- L'enseignement de la citoyenneté y est relativement important
 - Tout au long de la scolarité (à la fois dans le primaire et dans le secondaire)
 - Avec un horaire dédié
 - Une discipline à part entière qui est évaluée
 - Comparativement, la France est le pays européen où l'enseignement dédié à la citoyenneté est le plus important (CNETCO).

- *De manière pratique*

- On a vu que la manière d'envisager la citoyenneté n'est pas anodine
- On peut privilégier une composante plutôt qu'une autre
- Elle permet donc d'affiner nos positionnements professionnels
- Maria Pagoni a mis en avant deux tensions lorsqu'on aborde la question de la citoyenneté des élèves dans l'exercice de la représentation :
 - Tension entre l'élève élu par ses pairs et à ce titre membre souverain et décisionnaire de l'assemblée pour laquelle il est mandaté d'une part et l'élève élu mais que nous accompagnons dans l'exercice de son mandat.
 - Tension entre la participation à des instances formelles (type conseil de classe, CA...) et des participations « informelles » (type journal du collège ou du lycée, participation à un projet particulier...)
- Maria Pagoni (en citant Don Row) montre qu'on peut adopter trois approches distinctes lorsqu'on envisage des élèves dans l'exercice de la représentation :
 - Approche normative : on aborde des sujets type « les droits de l'enfant », « le harcèlement »...
 - Approche éducative : on accompagne l'élève élu dans l'exercice de son mandat. Il s'agit de faciliter son rôle de représentant
 - Approche instrumentale : favoriser la participation des élèves aux prises de décision car c'est un moyen pour obtenir un climat scolaire serein ou pour favoriser les conditions d'apprentissage.
- En fait, ce triptyque est intéressant car il schématise des manières de faire. Si on n'est jamais dans une approche de manière exclusive, clarifier ces approches permet d'argumenter quant à nos manières de faire.
- A propos des Conseil de coopération dans le primaire (école Freinet ou pédagogie institutionnelle), des études montrent que moins on en fait, plus on est dans l'instrumentalisation et que inversement plus on en fait, plus on envisage l'élève comme une personne douée de facultés propres à décider.
 - En revanche, même avec des formes coopératives (qui semblent plus ouvertes à un fonctionnement « démocratique ») la citoyenneté échappe en partie au cadre formel et nombre de connexions citoyennes (régler un conflit, positionnement des uns et des autres...) se fait de manière informelle dans la cour (étude portant sur les Conseil de coopération à La Réunion, Maria Pagoni).
- Ici, faire le test, « Quel démocrate êtes-vous ? »

- L'intérêt de ce test (à la valeur scientifique très certainement discutable) n'est pas tant de savoir quel démocrate nous sommes plutôt que de mettre en avant la pluralité des approches relatives aux positionnements que nous pouvons arrêter lorsqu'on s'attarde sur la question de l'accompagnement éducatif.
- *Les éventuels problèmes*
- La mise en place des éco-délégués n'est-elle pas la mise en place d'une instance parmi d'autres qui existent déjà et ne risque-t-elle pas de rendre plus brouillonne la représentation que les élèves ont des instances démocratiques ?
- Ne risque-t-il pas d'y avoir concurrence entre différentes instances (CVC ou CVL vs conférence des éco-délégués par exemple)
- Or, un des écueils sur lequel on peut tomber quelquefois est d'avoir des élèves élus dans une instance mais que celle-ci soit une coquille vide, ce que Maria Pagoni résume en disant que ce sera alors « une technique morte, un jeu de faire semblant qui n'est convainquant ni pour les élèves ni pour les enseignants ».
- Mais surtout on reste dans un enseignement théorique (Audigier et CNEC). La démocratie est relativement peu pratiquée et lorsqu'elle l'est elle est souvent isolée du reste du fonctionnement de l'établissement
- La mise en place des éco-délégués ne répond-elle pas à des exigences à portée électoralistes ?

3- La démarche de projet

- *Pourquoi aborder la question de la démarche de projet ?*

La démarche de projet est une méthodologie qui est citée presque systématiquement lorsqu'on aborde la question des éco-délégués. En outre démarche qui fait le lien entre l'éducatif et le pédagogique.

- *Définition de la démarche de projet*

*C'est une démarche spécifique qui permet de structurer **méthodiquement** et progressivement une réalité à venir. C'est une démarche qui se fait par étape et dont l'objectif est la réalisation d'un projet défini en amont* (espace disciplinaire « physique-chimie de l'académie de Toulouse
<https://disciplines.ac-toulouse.fr/physique-chimie/la-demarche-de-projet>)

- C'est une entreprise collective
- S'oriente vers une production concrète (texte, journal, événement...)
- Induit un ensemble de tâches dans lesquelles tous les élèves peuvent s'impliquer et jouer un rôle actif
- Suscite l'apprentissage de savoirs et de savoir-faire de gestion de projet (décider, planifier, travailler en équipe...)
- Favorise en même temps des apprentissages identifiables figurant au programme d'une ou plusieurs disciplines (français, musique, éducation physique, géographie....).

- *Une démarche répandue*

- **Les limites de la démarche de projet**

- Nécessité d'une programmation sur du long terme
- Attention que l'activité ne prenne pas le pas sur l'objectif

- **Une multitude de présentations différentes**

Il n'y a qu'à faire une requête « démarche de projet » pour trouver une multitude d'exemples que ce soit dans le cadre scolaire (souvent d'ailleurs liés à la technologie) ou dans le cadre d'une entreprise.

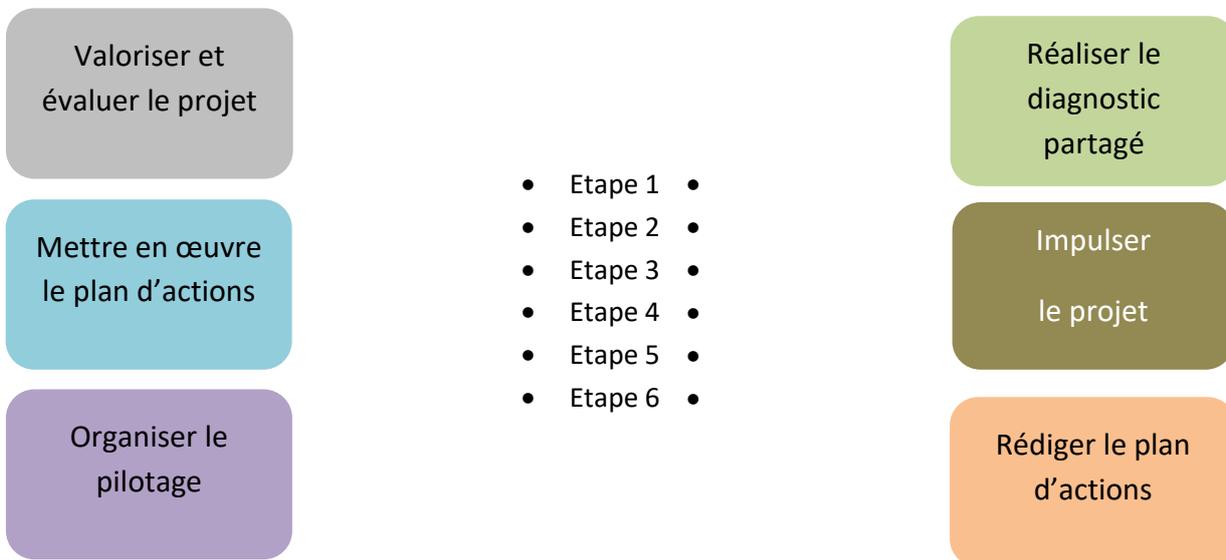
- **Présentation de trois manières d'envisager la démarche de projet**

- Celle développée sur le site <http://www.eco-delegates.fr/> (un site développé par la Région Île-de-France avant la circulaire de septembre dernier)
- Celle élaborée par l'ERAM (Equipe Ressources de l'Académie de Montpellier)
- Celle présentée dans le Guide méthodologique *Les étapes de la mise en place d'un projet*, 2015, Université de Mons

- **Exemples de démarche de projet**

- Faire la distinction entre l'activité et l'objectif
- Robotek
- Réalisation d'une fresque autour de l'écologie
- Participation active des délégués de classe au conseil de classe
- Montrer le jeu « économies d'énergie »

Le jeu des étapes



- **Étape 1 : impulser la démarche** (donner vie à une idée avec l'accord de ma direction de l'établissement et en impliquer les différents acteurs)
- **Étape 2 : organiser le pilotage** (formaliser l'instance de gouvernance de la démarche)

- **Étape 3 : réaliser un diagnostic partagé** (faire un état des lieux des ressources, compiler des données, les analyser et – surtout – les partager avec le plus grand nombre)
- **Étape 4 : rédiger le plan d'actions** (planifier l'organisation des idées d'action qui auront été retenues)
- **Étape 5 : mettre en œuvre un plan d'action** (réaliser les actions concrètes décidées par le Comité de pilotage)
- **Étape 6 : Valoriser et évaluer la démarche** (mettre en avant l'équipe projet, les actions réalisées et évaluer les marges de progrès)

Proposer deux autres manières d'envisager la démarche de projet

4- Une structure pour construire une séance

- Souci de proposer un canevas déclinable dans différentes situations
- Adaptable au travail avec les éco-délégués mais pas seulement
- Une séance qui constitue une étape dans une démarche de projet
- Voir la fiche exemple de séance

Le travail autour des éco-délégués. Quels sont les possibles ?

- Déterminer la forme que peut prendre la conférence des éco-délégués
 - o Election, désignation, instance ouverte à celles et ceux qui souhaitent s'y investir
 - o Il y a des inconvénients et des avantages pour chacune de ces formes

	Avantage(s)	Inconvénient(s)
Elections	- Forme légitime	- Mise en place longue - Risque d'écarter des élèves qui seraient motivés - Risque d'un fonctionnement à huis clos
Désignation	- Mise en place rapide	- N'a aucune légitimité - Risque d'écarter des élèves qui seraient motivés - Risque d'un fonctionnement à huis clos
Modèle ouvert	- Mise en place rapide - Concerne directement tout le monde - Ne fonctionne pas à huis clos	- Si bcp d'élèves motivés, pb de lieu - Seuls les élèves très motivés risquent d'être assidus (on n'est pas tenu par un mandat et donc on ne représente que soi-même)

- o Quels adultes participent à la conférence des éco-délégués ?
- o Qui préside ?
- o Y a-t-il un retour (si oui, comment ?)
 - Affichage, intervention en classe, ENT par mail ou avec un espace dédié...
 - En sachant que trop d'information peut nuire.
 - Qui s'en charge ?
- o Comment se fait l'ordre du jour ? La question de l'ordre du jour est fondamentale
 - D'une part car de cette question vont découler les différents pouvoirs (qui préside réellement ? quel volume de pouvoir donne-t-on et à qui ?)
 - Ensuite car elle détermine les champs que va investir la conférence des éco-délégués
 - Ici, se posera la question de la répartition des compétences entre les différentes instances. Que revient aux éco-délégués ? Que revient au CVC-CVL ?
- o Y a-t-il un suivi au CA (si oui de quel ordre ?)
- o Information ? Vote pour validation ? Rien

	Avantage(s)	Inconvénient(s)
Information	<ul style="list-style-type: none"> - La conférence des éco-délégués est décisionnaire - Visibilité du travail des éco-délégués - Possibilité de regretter que plus d'adultes n'y participent pas 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessite de travailler la forme pour la restitution au CA - Soutien du CA minimal
Vote	<ul style="list-style-type: none"> - Grande visibilité pour d'autres acteurs (puisque doivent se prononcer) - De fait donne boup plus de légitimité au travail des éco-délégués - Possibilité de regretter que plus d'adultes n'y participent pas - Les décisions et réflexions des éco-délégués pourront avoir plus de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessite de travailler la forme pour la restitution au CA - La conférence des délégués n'est pas seule souveraine
Rien	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement simplifié car pas de nécessité de rendre des comptes 	<ul style="list-style-type: none"> - Les travaux et réflexions de la conf des éco-délégués risquent de passer inaperçus - Instance peu légitime et moins efficace

Quelques références autour de cette question

- Je n'en ferai pas le tour tout simplement car je suis loin de maîtriser la bibliographie et la sitographie autour de cette question.
- Etrangement, les références semblent moins nombreuses que pour d'autres questions, par exemple celle des devoirs, il n'en reste pas moins qu'elle est conséquente.
- Je citerai qqes textes parce que je me suis reposé sur eux.
 - o Maria Pagoni, « La participation des élèves en question. Travaux de recherche en France et en Europe » in *Carrefours de l'éducation*, n°28, juillet-décembre 2009
 - o François Audigier, « Limites des analogies » in *Les cahiers pédagogiques*, n°433, mai 2005
 - o Commission européenne/EACEA/Eurydice, L'éducation à la citoyenneté à l'école en Europe, Rapport Eurydice, 2017
http://publications.europa.eu/resource/ellar/6b50c5b0-d651-11e7-a506-01aa75ed71a1.0003.01/DOC_1
 - o Michel Delaunay, « Démocratie, autorité et école » in *Les cahiers pédagogiques*, n°433, mai 2005
 - o Karlheinz Dürr, *L'école : une communauté d'apprentissage. Etude paneuropéenne sur la participation des élèves*, Conseil de l'Europe, 2005 (publié dans le cadre de l'année européenne de la citoyenneté par l'éducation)
 - o Géraldine Bozec, *Education à la citoyenneté à l'Ecole. Politiques, pratiques scolaires et effets sur les élèves*, CNESCO, avril 2016
 - o *Apprentissage de la citoyenneté dans l'école française. Un engagement fort dans les instructions officielles, une réalité de terrain en décalage*, CNESCO, janvier 2015 (tout est dans le titre)
 - o *Engagements citoyens des lycéens : enquête nationale, réalisée par le CNESCO. Dossier de synthèse*, CNESCO, 2018
 - o *Pour un acte II de la vie lycéenne : vers la démocratie lycéenne*, Rapport présentée par Anne-Lise Dufour-Tonini, députée du Nord, 2013
 - o Véronique Barthélémy, « Position des CPE et vie scolaire : vers la recherche d'un mode de fonctionnement collégial » in *Revue française de pédagogie*, vol. 133, 2000
 - o Valérie Becquet, « Sa saisir du Conseil de la Vie Lycéenne : des principes à l'exercice de la fonction de délégué » in *Carrefours de l'éducation*, n°28, juillet-décembre 2009
 - o Claire Ravez, « Regards sur la citoyenneté à l'Ecole » in *Dossier de veille de l'IFÉ*, n°125, juin 2018
 - o Le site des éco-délégués

Démocratie ou citoyenneté

- Quand on aborde la question de la citoyenneté, on aborde aussi celle de la démocratie à l'Ecole. C'est d'ailleurs en phase avec la circulaire du 27 août 2019, intitulée « Transition écologique. Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable – EDD 2030 » (citée précédemment) selon laquelle il faut « favoriser l'engagement des instances de démocratie collégienne et lycéenne au service du développement durable ».
- Or, sur ce point la littérature pointe qu'il y a un hiatus entre une société démocratique et l'école

- On ne peut considérer un établissement scolaire comme la reproduction en plus petit d'une société démocratique.
- Plusieurs textes traitent de ce sujet. J'illustre le propos avec un texte de François Audigier (François Audigier, « Limites des analogies » in *Les cahiers pédagogiques*, n°433, mai 2005).
- Audigier développe son argumentaire en trois points
 - o D'abord il y a différents statuts (élèves, profs, Chefs d'établissement...) et chacun a des droits qui différents alors que dans la société démocratique, tout le monde a le même statut (en tout cas formellement et indépendamment des considérations socio-culturelles)
 - o Ensuite l'École n'a pas vocation à légiférer. Il s'agit d'une institution qui est soumise à la loi
 - o Enfin il y a nombre de caractéristiques de la démocratie qu'on ne retrouve pas dans l'École (une presse libre et indépendante, une justice libre et indépendante...)
- Certains auteurs (Michel Delaunay, « Démocratie, autorité et école » in *Les cahiers pédagogiques*, n°433, mai 2005) vont plus loin, estimant que vouloir parler à tout prix d'École démocratique revient à affaiblir, en les galvaudant, les concepts d'École et de démocratie. Son argumentaire est développé en trois points.
 - o En présupposant que la loi est l'émanation de la volonté générale, on laisse la prise à déconsidérer des formes d'autorité qui, estimerait-on, ne seraient pas l'émanation de cette volonté générale (policiers, parents... et bien sûr profs)
 - o Laisser croire que tout un chacun est compétent pour toutes les questions
 - o Laisser croire que parce qu'on manifeste un désir celui-ci est potentiellement réalisable, voire doit se réaliser.
- On adhère ou pas à l'argumentaire de Delaunay. Quoi qu'il en soit, ces réflexions permettent de saisir que démocratie et école ne constituent pas une association « naturelle » et que, au mieux, il convient de l'interroger.
- Mieux que de démocratie à l'École, il est préférable de parler de citoyenneté. Et là pour le coup il y a toute une littérature, à la fois très riche et très intéressante.

Parenthèse : on constate une progression du bénévolat. Mais il s'agit essentiellement du bénévolat d'action (se mobiliser après un séisme ou une période de grand froid) au détriment d'un bénévolat de projet. Enquête menée par France Bénévolat et publiée en mai 2013. <http://www.recherches-solidarites.org/media/uploads/lafrancebenevole2013.pdf>